

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31971**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Convergence conseil RH

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Dirigeant et responsable pédagogique

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coach professionnel accompagne une personne ou une équipe vers l'atteinte de leurs objectifs dans un cadre professionnel en facilitant le développement des potentiels et savoir-faire.

Coach professionnel

Le coach professionnel mène ses missions de coaching auprès des personnes et/ou des équipes. Elles se fondent sur un ensemble de compétences partagées.

Les activités fondamentales du coach professionnel :

- Conduire la phase préalable à une démarche de coaching
- Présenter une offre de coaching
- Mettre en œuvre un cadre contractuel et déontologique
- Construire et déployer un dispositif d'évaluation du coaching

Coach professionnel : parcours coaching de la personne

Le coach professionnel met en œuvre des moyens et compétences adaptés à l'accompagnant des personnes.

Les activités principales du coach de la personne :

- Concevoir et mettre en œuvre un dispositif de coaching dans un cadre prescrit ou non
- Co-construire les séances de coaching individuel
- Mettre en œuvre des pratiques centrées sur les objectifs et les compétences de la personne coachée

Coach professionnel : parcours coaching d'équipe et d'organisation

Le coach professionnel met en œuvre des moyens et compétences adaptés à l'accompagnant des équipes et des organisations.

Les activités fondamentales du coach professionnel d'équipe et d'organisation

- Construire un co-diagnostic d'équipe et d'organisation
- Concevoir un dispositif de coaching d'équipe et d'organisation
- Met en œuvre un outil de développement d'équipe (TLP)
- Animer les différentes séquences de coaching d'équipe
- Développer un processus d'évaluation du coaching d'équipe et d'organisation

Les principales capacités attestées :

Coach professionnel

Présenter son offre de coach professionnel

Identifier les demandes et besoins des acteurs impliqués

Conduire des entretiens dans les situations complexes (prescription du coaching, multiplicité des acteurs, complexité des organisations de travail...)

Identifier les contre-indications, les conditions déontologiques et de réussite du coaching

Etablir un contrat de coaching avec le client

Mettre en œuvre des principes déontologiques de la profession

Conduire les entretiens et/ou réunions d'évaluation de fin de coaching

Développer son professionnalisme dans un travail de supervision

Coach professionnel : parcours coaching de la personne

Utiliser différentes méthodes et supports d'aide à la définition des objectifs

Utiliser les techniques de questionnement centrées sur la construction de solutions

Utiliser les méthodes de créativité

Co-construire les séances de coaching pour atteindre les objectifs

Faciliter la définition d'un plan d'action interséance

Concevoir et proposer des « tâches de coaching » inter-séances

Conduire une réunion tripartite (ou quadripartite) d'évaluation intermédiaire de coaching dans le cas d'une prescription

Conduire une réunion tripartite (ou quadripartite) d'évaluation de fin de coaching dans le cas d'une prescription

Coach professionnel : parcours coaching d'équipe et d'organisation

Concevoir un dispositif de coaching d'équipe en phase avec les objectifs

Utiliser des outils de diagnostic et de développement d'équipe

Mettre en œuvre les fondements de l'approche systémique
 Faciliter la mobilisation des compétences collectives
 Favoriser la coopération au service du fonctionnement de l'équipe
 Utiliser les techniques de régulation et de dynamisation d'équipe
 Animer les quatre espaces de travail du coaching d'équipe et d'organisation
 Faciliter la définition d'un plan d'action collectif intersession
 Co-construire un dispositif spécifique d'évaluation de coaching d'équipe et d'organisation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ressources humaines, formation et développement des compétences managériales, gestion des carrières, gestion prévisionnelles des emplois et des compétences

Conseil en évolution professionnelle,
 Coach professionnel (externe/prestataire),
 Coach interne (salarié),
 Consultant-coach en management, gestion des carrières,
 Coach professionnel RH,
 Manager-coach professionnel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Rédaction d'un mémoire professionnel et soutenance devant un jury de 6 membres

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		6 membres dont : - Un représentant de Convergence Conseil RH - Trois professionnels du coaching certifiés depuis trois ans, - Deux professionnels reconnus pour leurs compétences dans le domaine de l'accompagnement et/ou des ressources humaines
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		6 membres dont : - Un représentant de Convergence Conseil RH - Trois professionnels du coaching certifiés depuis trois ans, - Deux professionnels reconnus pour leurs compétences dans le domaine de l'accompagnement et/ou des ressources humaines
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		6 membres dont : - Un représentant de Convergence Conseil RH - Trois professionnels du coaching certifiés depuis trois ans, - Deux professionnels reconnus pour leurs compétences dans le domaine de l'accompagnement et/ou des ressources humaines

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 02 janvier 2011, jusqu'au 17 mars 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, avec effet au 21 décembre 2018, jusqu'au 21 décembre 2022.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

En moyenne, 30 participants et 25 certifiés par année

Autres sources d'information :

www.convergencerh.com

Lieu(x) de certification :

Convergence conseil RH : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var (83) [Siège]

Convergence Conseil RH

L'Esplanade

7, rue François Fabié

83000 TOULON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Convergence Conseil RH

L'Esplanade

7, rue François Fabié

83000 TOULON

IDEALLIS

2, rue Jean Bertin

26000 VALENCE

Historique de la certification :